



18 novembre 2020

Prolongation et adaptation des mesures d'aides pour le secteur de la culture

La première vague de l'épidémie de COVID-19 a fortement impacté le secteur culturel. Afin de faire face aux conséquences de la nouvelle vague pandémique qui bouleverse plus profondément encore le secteur de la culture, l'Etat du Valais et la Confédération concluent une nouvelle convention de prestations à hauteur de 10.4 millions de francs. Pour soutenir ce secteur fragilisé, le Conseil d'Etat a également approuvé des mesures cantonales de soutien aux acteurs culturels.

La situation en Valais

L'impact économique de la première vague sur le milieu de la culture et de l'événementiel en Valais a pu être soutenu par différentes mesures prises par la Confédération et le Canton. Pour rappel, Confédération et Canton ont engagé un montant de plus de 12 millions de francs d'aides aux entreprises culturelles, aux acteurs culturels, aux directeurs et organistes de chœurs et pour les aides forfaitaires aux actrices et acteurs culturels.

Nouveau train de mesures de soutien

Entrés en vigueur le 26 septembre 2020, la Loi Covid-19 permet de mettre à disposition des cantons de nouveaux montants paritaires (50% Confédération, 50% cantons) pour indemniser les pertes financières et pour encourager des projets de transformation des entreprises culturelles jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Canton souhaite prolonger son soutien au secteur culturel en signant une nouvelle convention de prestation avec la Confédération à hauteur de 10.4 millions de francs (50% Confédération, 50% cantons).

De manière à anticiper le financement des nouvelles aides, le Canton du Valais prévoit de rouvrir le guichet de dépôt des demandes dans le domaine de la culture dès le 1^{er} décembre 2020. Et début 2021, un workshop visant à développer des projets de transformation et à les accompagner, sera proposé.

Par ailleurs, la Confédération poursuit en parallèle l'aide d'urgence aux acteurs culturels par Suisseculture Sociale ainsi que le soutien aux associations culturelles d'amateurs.

Nouvelle disposition cantonale

Afin d'agir de façon complémentaire à l'Ordonnance COVID-19 culture, qui ne soutient plus directement les acteurs culturels mais les entreprises culturelles, l'Etat du Valais lance, par le Service de la culture, un appel à projet qui doit permettre aux artistes de consacrer du temps à leurs recherches artistiques personnelles dans cette phase d'incertitude. Des bourses de recherche d'un montant maximum de 30'000.- francs par projet sont mises au concours. Les dossiers sont à déposer au plus tard le 2 décembre 2020 sur la plateforme www.vs-myculture.ch.



Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 95

Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la culture, 027 606 45 55

Hélène Joye-Cagnard, cheffe de l'Encouragement des activités culturelles du Service de la culture, 027 606 46 37

Plus d'infos : <https://www.vs.ch/web/culture/loi-covid-19>

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en adressant un courriel à l'adresse SC-COVID19@admin.vs.ch. **Hotline** : +41 27 606 45 69

Infos médias disponibles sous :

<https://www.vs.ch/web/culture/infos-medias>